



Le code justinien (527-534)

Connu sous le nom de « Corpus juris civilis », c'est la plus importante compilation de droit romain aboutissant à une refonte des textes anciens. C'est Justinien 1^{er}, Empereur romain d'Orient, passionné de droit, qui a voulu disposer d'un code cohérent et accordé au christianisme. Il fut redécouvert au XII^e siècle par des juristes de Bologne, et prendra une importance fondamentale dans l'Occident médiéval, qui adopte alors progressivement le droit romain, universel, écrit, rédigé par des juristes et enseigné dans les universités à la place des coutumes franques. C'est l'ancêtre de notre droit.

Charles Meynier (v.1763-1832)

Les Empereurs Justinien et Hadrien donnant à la Terre les lois romaines, voûte du pavillon Denon

Destiné à être tailleur, Charles Meynier manifesta très tôt un don pour la peinture. En 1789 il remporta le grand prix de peinture et partit à Rome, pensionné par le Roi. Il revint en France après la Terreur.

Peintre néoclassique, il excella dans les sujets historiques, les nus et la peinture de plafond. Il fut très célèbre sous l'Empire et la Restauration (il dessina les bas-reliefs de l'Arc de Triomphe).

En 1803 il décora une voûte de l'actuel pavillon Denon au Louvre, représentant les empereurs Justinien et Hadrien donnant à la terre les lois romaines. On y retrouve les allégories de la Justice, du Pouvoir et de la Terre.